



Comité exécutif :

Composé de 8 membres, président, vice-président, secrétaire, trésorier et quatre directeurs (griefs et CRT, santé et sécurité, action, information et site WEB, équipe de nuit). Le rôle du comité est de s'occuper des affaires du syndicat. Il doit faire rapport à l'assemblée générale.

Comité des relations de travail :

Sous la direction de la présidence, ce comité est composé de 5 membres (3 permanents et 2 substitués). Le président y est élu d'office. Le rôle du comité est d'assister aux réunions du CRT avec la direction du collège pour discuter des problèmes rencontrés au quotidien. Il doit faire rapport à l'exécutif et à l'assemblée générale.

Comité de sélection :

Ce comité est composé de 3 membres (1 permanent et 2 substitués). Le rôle de ce comité est d'assister aux comités de sélections du collège où il est invité. Il doit faire rapport au comité exécutif.

Représentant du CA au collège :

(1) membre du personnel de soutien est élu au conseil d'administration du collège. Il doit partager au CA sa connaissance du milieu et prendre position sur les propositions présentées. Il doit faire rapport des activités du CA à l'exécutif et à l'assemblée générale (en fonction dès juillet 2017 pour 3 ans).

Comité de surveillance :

Ce comité est composé de (3) membres, dont (2) permanents et (1) substitut. Le rôle de ce comité est de faire la vérification de la comptabilité du syndicat et de faire ses recommandations. Il doit faire rapport à l'exécutif et à l'assemblée générale.

Comité de perfectionnement :

Ce comité est composé de (3) membres, dont (2) permanents et (1) substitut. Le rôle de ce comité est de gérer le fonds de perfectionnement selon la loi du gouvernement du Québec en parité avec le collège. Il doit faire rapport à l'exécutif.

Club social :

Ce comité n'a pas de maximum de membres. Le rôle de ce comité est d'organiser des activités sociales pour les membres du syndicat selon un budget établi. Il doit faire rapport à l'exécutif et à l'assemblée générale.

Commission des études :

Ce comité est composé de (3) membres, dont (2) permanents et (1) substitut. Le rôle de ce comité est d'assister aux réunions de la commission des études et de représenter les employés de soutien. Il doit faire rapport à l'exécutif.

Comité environnement (CACE) et de la cafétéria (CUC) :

Ce comité est composé de (2) membres, dont (1) permanent et (1) substitut. Le rôle de ce comité est d'assister et de représenter les employés de soutien aux réunions du CACE. Il doit faire rapport à l'assemblée générale.

Comité santé et sécurité au travail :

Ce comité est composé de (3) membres, dont (2) permanents et (1) substitut. Le rôle de ce comité est d'analyser les problématiques pouvant survenir au niveau de la santé-sécurité au collège et de faire les représentations nécessaires auprès du représentant du collège et de la commission en santé-sécurité. Il doit faire rapport à l'exécutif et à l'assemblée générale au besoin.

Comité d'accueil du nouveau personnel :

Ce comité est composé de (3) membres, dont (2) permanents et (1) substitut. Le rôle de ce comité est d'encadrer l'arrivée des nouveaux employés de soutien en leur fournissant des contacts et de la documentation pour les aider à s'acclimater facilement à la vie syndicale au collège. Il doit faire rapport à l'exécutif.

Comité Qualité de vie au travail :

Ce comité est composé de (4) membres, dont (2) permanents et (2) substitués. Le rôle de ce comité est d'appliquer la politique syndicale sur la qualité de vie au travail et d'analyser les différentes problématiques pouvant survenir au collège. Faire les enquêtes et les représentations nécessaires pour régler la situation. Il doit aussi faire de la prévention auprès des membres du syndicat. Il doit faire rapport à l'exécutif sauf à ce qui a trait aux plaintes qui doivent rester confidentielles.

Comité Toponymie :

Ce comité est composé de (1) membre permanent. Le rôle de ce comité est d'assister et de représenter les employés de soutien aux réunions sur la désignation des différents espaces ou lieux du Collège. Il doit faire rapport à l'exécutif et à l'assemblée générale au besoin.

Comité TTP :

Ce comité est composé de (2) membres permanents. Le rôle de ce comité est de tenir au moins une réunion par année avec les Techniciens en travaux pratiques du Collège pour discuter de leurs problèmes et besoins. Il doit faire rapport à l'exécutif.

Comité de la valorisation de la langue française

Ce comité est composé de (2) membres permanents. Le rôle de ce comité est d'assister aux réunions organisées par le Collège.